



Écart entre Acte Notarié et Crédit bancaire

Par **ann sou**, le **14/06/2010 à 10:47**

Bonjour,

J'ai acheté une maison le 25 juin 2009. Il avait été convenu que la Banque me prélève la première échéance de mon crédit le 1er août 2009.

Finalement, le 1er prélèvement a été effectué le 1er juillet 2009. De ce fait, il y a un écart entre mon tableau d'amortissement et mon acte notarié où il est précisé que la première échéance devait être prélevée le 1er août.

Après une discussion avec une amie qui travaille pour un parc immobilier, cette dernière m'a expliqué qu'il y avait un vice de procédure, et que je pouvais donc demander à payer sur 5 ans mon prêt au taux légal de 0,67%.

Je me tourne vers vos services, pour savoir si cela est valable ou non.

Merci pour votre retour.

Cordialement,

Mlle Anne-Sophie BRESSAND
06.65.53.77.51
ann_sou@hotmail.fr